

III. Les contributions à l'Association de St. François de Sales devront être toutes retirées et envoyées à l'évêché avant le 15 décembre, pour que les comptes puissent être clos et les fonds divisés à la fin de l'année. Faites bien observer à vos fidèles, Monsieur le curé, que la faible aumône demandée, 10 centins par année, produit 10 piastres par cent associés. Par le nombre d'âmes que renferme votre paroisse, il est donc facile de voir à quel résultat on y arrivera, si tous sans exception forment partie de cette belle société. Disons au moins que l'on pourra compter sur les deux tiers : quel est en effet celui qui ne peut payer *un sou par mois*, dût-il se priver pour cela de quelque dépense tout-à-fait inutile ?

Dans l'espoir d'un plein succès, je vous bénis, ainsi que votre peuple.

Vous lirez cette Circulaire à votre prône, et la commenterez de votre mieux.

Votre tout dévoué en J. et M.

† JEAN, EV. DE ST. G. DE RIMOUSKI

P. S.—Le Calendrier imprimé par M. A. G. Dion est le seul approuvé pour le diocèse ; il est sous presse.